



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU
LAC D'AIGUEBELETTE

Conseil communautaire du jeudi 19 octobre 2017

Compte-rendu de séance

Sous la Présidence de Denis GUILLERMARD,

Présents : MMES MRS ANGELINO. BELLEMIN. BOIS. CHEVALIER. COUTAZ. FAUGE. FAVREAU. GRIMONET. GROS. GUICHERD. GUILLERMARD. JULIEN. LEFRANCQ. MARCHAND. MARTIN. PERMEZEL. PERRIER. PLOUZEAU. TOUIHRAT. WEIBEL. ZUCCHERO.

Absents excusés : BEZAT (Pouvoir COUTAZ). DURET (Pouvoir CHEVALIER). GAUTIER. GIRARD (Pouvoir PERMEZEL). SCHWARTZ. TAVEL (Pouvoir GROS).

Secrétaire de séance : Ludovic AYOT, Directeur CCLA

Le Président ouvre la séance à 19h00 au sein de la Maison du lac d'Aiguebelette.

1. Intervention laboratoire Edytem (Mélanie Duval) – « Valorisation d'un patrimoine invisible »/ Sites palafittiques

Intervention de Mélanie DUVAL Chercheuse au laboratoire EDYTEM – CNRS :

Suite à l'organisation de la manifestation « La grande traversée » sur la thématique des palafittes, Mélanie DUVAL expose au conseil communautaire les différents enjeux et possibilités d'intégrer la valorisation de ce patrimoine dans les politiques territoriale.

Document de présentation transmis aux conseillers communautaires.

Les travaux menés par Mélanie DUVAL porte sur les questions suivantes :

Analyse des dynamiques patrimoniales paysagères : comment et par quels acteurs est définie la notion patrimoniale ? Quels sont les enjeux et les modalités de gestion des espaces patrimonialisés ? Dans quelle mesure ces processus informent-ils le territoire et alimentent-ils des jeux de construction territoriale ?

Dans l'optique d'une gestion durable des territoires, il s'agit également de s'interroger sur les formes de vulnérabilité inhérentes à la valorisation des espaces patrimonialisés et de questionner les effets d'emboîtement spatio-temporel induits par les jeux d'acteurs.

A l'issue de cette intervention, il est proposé qu'une réflexion regroupant plusieurs commissions thématiques de la CCLA soit engagée afin de travailler sur la question des enjeux et des objectifs de la valorisation du patrimoine palafittique et des outils ou démarches qui pourraient accompagner cette politique.

2. Modification des statuts de la CCLA

Comme exposé lors du conseil du 21 septembre dernier, le Président rappelle au conseil que la Préfecture a informé la CCLA que les dispositions de la loi NOTRe concernant l'attribution de la DGF bonifiée n'avaient pas été modifiées et qu'en conséquence, à partir du 1er janvier 2018, l'obtention de la bonification par les communautés de communes serait bien conditionnée à l'exercice non plus d'au moins 6 compétences sur les 12 identifiées dans une liste définies à l'article L5214-23-1 du code général des collectivités, mais à minima de 9 compétences.

Dans la situation actuelle, au 1er janvier 2018, la CCLA n'en exercerait que 8 sur 12 en intégrant l'exercice de la compétence GEMAPI qui à cette date, devient une compétence « obligatoire » des communautés de communes.

Cette situation entraînerait donc la perte de la bonification actuellement perçue et qui représente un montant d'environ 80 000 €.

Au regard de la liste des 12 compétences visées par le CGCT et des statuts de la CCLA révisés en 2017, l'exercice à minima de 9 compétences, nécessite que l'une des trois compétences suivantes soit transférée à la CCLA :

- 3° Création ou aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire;
- 4°bis - En matière de politique de la ville : Elaboration du diagnostic du territoire et définition du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain etc... ;
- 10° Eau.

La compétence 4°bis ne concerne pas la CCLA.

Pour la compétence « Eau », si celle-ci devient obligatoire au 1^{er} janvier 2020 pour les communautés de communes, son transfert nécessite un temps de réflexion, d'analyse et de concertation préalable. Anticiper les échéances réglementaires en la transférant des communes à la CCLA avant le 1^{er} janvier 2018 n'est pas envisageable sachant que toutes les communes ne sont pas adhérentes au syndicat des eaux du Thiers.

Par ailleurs et concernant la compétence « assainissement », suite aux modifications introduites par la loi NOTRe à l'article L.5214-16 du code général des collectivités territoriales, la compétence « assainissement » doit être désormais considérée comme une compétence globale, non divisible, comprenant à la fois l'assainissement collectif, l'assainissement non collectif et la gestion des eaux pluviales. Cette disposition a été confirmée par circulaire ministérielle en date du 13 juillet 2016 conformément à la jurisprudence du Conseil d'Etat.

Aussi, les communautés de communes qui n'exerceraient qu'une partie de la compétence « assainissement » au 1er janvier 2018, ne pourront plus la comptabiliser parmi leurs compétences optionnelles, telles que définies au II de l'article L. 5214-16 du code général des collectivités territoriales.

Dans ce contexte, il est proposé de modifier les statuts de la CCLA comme suit:

Concernant la compétence « assainissement » :

- Chapitre 5.2 - Compétences optionnelles – Article 5.2.5 « assainissement » :

La rédaction « La communauté de communes est compétente en matière d'assainissement collectif et non collectif hors eaux pluviales » est remplacée par :
« La communauté de communes est compétente en matière d'assainissement collectif, non collectif et eaux pluviales urbaines »

Vote :

- Pour : 21
- Contre : 1, Frédéric TOUIHRAT
- Abstention : 3, Claude COUTAZ, Yan BEZAT, Jean-Pierre MARTIN

Le conseil approuve la proposition de modification des statuts de la CCLA portant sur l'extension de sa compétence assainissement aux eaux pluviales urbaines.

Concernant la compétence « voirie », il est préalablement rappelé que la CCLA :

- est compétente pour la gestion des zones d'activités économiques et qu'elle a notamment en charge l'aménagement et l'entretien des zones artisanales dites du «Goûtier» située sur les communes de Novalaise et de Nances, du «Guigardet» située sur la commune de Gerbaix, et de «La Gagère» située sur la commune de St-Alban de Montbel. L'aménagement et l'entretien de ces zones prévoit la réalisation de travaux de création, d'aménagement et de reprise des routes et voies publiques d'accès et de desserte des terrains.
- a décidé de mettre en œuvre un programme de développement et de valorisation des mobilités douces qui prévoit notamment la création, l'aménagement et l'entretien de voies vélos et piétons ainsi que la desserte de nouvelles zones de stationnement.
- Chapitre 5.2 - Compétences optionnelles – Est intégrée la compétence « **Création ou aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire** ». A cet effet, un article 5.2.7 est ajouté au chapitre 5.2 des statuts de la CCLA.

Pour cette compétence « voirie », la définition de l'intérêt communautaire sera établie par délibération du conseil communautaire après publication de l'arrêté préfectoral portant approbation de la modification statutaire.

Vote :

- Pour : 25
- Contre : 0
- Abstention : 0

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité la proposition de modification des statuts de la CCLA portant sur la prise de compétence « Voirie d'intérêt communautaire ».

Suite à l'approbation de ces propositions de modification, le Président invite les communes à délibérer dans les délais les plus courts afin que la Préfecture puisse produire un arrêté avant le 1^{er} janvier 2018.

L'approbation de la modification des statuts est soumise aux règles de majorité qualifiée.

3. Assurance statutaire du personnel CCLA

Stéphanie WALDVOGEL rappelle que le contrat d'assurance statutaire couvre les obligations statutaires de la collectivité concernant son personnel.

En effet, lorsqu'un agent est en congé de maladie, la collectivité lui verse les salaires qu'elle lui doit, (3 mois de salaire à plein traitement et 9 mois de salaire à demi-traitement) et se fait rembourser les salaires versés pendant cette période par l'assurance statutaire.

A cet effet, le Centre de Gestion de la Savoie propose aux collectivités de moins de 30 agents un contrat d'assurance groupe pour la couverture des risques statutaires souscrit avec le groupement CNP/SOFAXIS, à compter du 1^{er} janvier 2018.

Le CIGAC, notre assureur actuel, a de son côté fait à la CCLA une nouvelle proposition tarifaire, ce qui nous a amené à demander, parallèlement, une proposition à la SMACL sur les mêmes bases.

Comparaison propositions assurance statutaire CCLA :

		Agents CNRACL		Agents IRCANTEC	
		Taux cotisation	Franchise MO*	Taux cotisation	Franchise MO*
Assurance statutaire actuelle	CIGAC 2017 (27 810€/an)	6,29%	10 jours	1,66%	10 jours
Nouvelles propositions	CIGAC Nouvelle proposition 2018	4,00%	10 jours	1,09%	10 jours
	SOFAXIS/CNP - Contrat assurance groupe CdG73	4,27%	10 jours	1,10%	10 jours
		3,95%	20 jours		
	SMACL	5,51%	10 jours	1,70%	10 jours
		5,33%	15 jours	1,60%	15 jours
		4,96%	30 jours	1,50%	30 jours

*Maladie ordinaire

Au regard des propositions présentées précédemment, le conseil communautaire est invité à délibérer sur le choix d'une assurance statutaire pour le personnel de la CCLA à compter du 1^{er} janvier 2018.

Compte-tenu des montants proposés à prestations équivalentes, le Président propose de retenir l'offre du CIGAC.

Vote :

- Pour : 24
- Contre : 0
- Abstention : 1, Thomas LEFRANCO

Le conseil communautaire approuve l'attribution du contrat d'assurance statutaire au CIGAC suivant les conditions exposées en séance.

4. Ligne de trésorerie de 200 000 € /Opération Zone d'activité du Goutier

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la zone d'activités du Goutier, afin de pouvoir payer les entreprises, le Président propose au conseil de contracter une deuxième ligne de trésorerie de 200 000€ d'une durée de un an, dans l'attente de percevoir les produits de la vente effective des terrains.

Le Crédit Agricole de Savoie et la Caisse d'Epargne ont chacun fait une proposition :

	Crédit Agricole des Savoie	Caisse d'Epargne Rhône Alpes
Index de référence	Euribor 3 mois (Variation mensuelle Septembre : - 0.329%)	Eonia (Valeur moyenne septembre : -0.3573%)
Marge sur index	1.80%	0.74%
Frais de dossier	200€	0€
Commission d'engagement	400€	600€

Le conseil communautaire est invité à approuver une des deux propositions de ligne de trésorerie de 200 000€, destinée à faciliter l'exécution budgétaire pour pallier une insuffisance temporaire de trésorerie liée aux travaux d'aménagement de la zone du Goutier et d'autoriser le Président à signer le contrat correspondant avec l'organisme prêteur désigné.

Au regard des propositions remises, le Président propose au conseil de retenir celle de la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes.

Vote :

- Pour : 25
- Contre : 0
- Abstention : 0

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité la proposition de ligne de crédit transmise par la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes.

5. ALCOTRA - Mandat spécial pour remboursement de frais de déplacement

Denis GUILLERMARD rappelle que dans le cadre du programme ALCOTRA, Stéphanie WEIBEL est amenée à effectuer des déplacements en France et en Italie.

Ces missions étant accomplies dans le cadre du mandat communautaire et présentant un intérêt intercommunal, il paraît opportun pour la communauté de communes d'assumer les frais de déplacements sur la base d'un remboursement sur frais réels ou d'une prise en charge directe de ces frais par la communauté de communes, chaque fois que cela s'avère possible.

Dans ce cadre, le conseil communautaire est invité à accorder un mandat spécial à Stéphanie WEIBEL, Vice-Présidente à la culture, pour des déplacements en France et en Italie.

Vote :

- Pour : 25
- Contre : 0
- Abstention : 0

Le conseil communautaire décide à l'unanimité d'accorder à Stéphanie WEIBEL, un mandat spécial pour ses déplacements en France et en Italie dans le cadre du projet ALCOTRA.

6. Actions / Convention Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) – Point d'information

Intervention de Ludovic AYOT, Directeur CCLA, pour présenter l'état d'avancement des projets inscrits dans la convention TEPCV :

Pour rappel, une convention TEPCV a été signée entre l'Etat et le SMAPS pour mettre en œuvre un programme d'actions visant à encourager les actions concrètes pouvant contribuer à atténuer les effets du changement climatique, favoriser la réduction des besoins d'énergie et le développement des énergies renouvelables.

A l'échelle de l'APS, le montant total des actions retenues est de 667 500 € HT dont 580 000 € HT d'actions sous maîtrise d'ouvrage CCLA.

	TEPCV		
	Dépenses	Recettes	
		ETAT / TEPCV	
1. Incitation à la mobilité active et promotio des modes doux	420 000 €	300 000 €	71%
1.1 Poursuite du bouclage cyclable et piétonnier autour du lac	320 000 €	227 200 €	
1.2 Création d'une liaison cyclable entre les communes d'Ayn et Dullin et les pôles de transport collectif	20 000 €	14 200 €	
1.3 Création et promotion d'un parcours de découverte du territoire en vélo à assistance électrique	20 000 €	14 200 €	
1.4 Acquisition de vélos à assistance électrique	60 000 €	44 400 €	
2. Mise en place d'une navette de transport collectif électrique	40 000 €	32 000 €	80%
3. Acquisition d'une embarcation à motorisation électrique	30 000 €	24 000 €	80%
4. Incitation au report modal: Renforcement du par de stationnement vélo et mise en place de box sécurisés	90 000 €	72 000 €	80%
4.1 Mise en place de box vélos	45 000 €	36 000 €	
4.2 Augmentation du parc de stationnement pour vélos et mise en place de bornes de recharge électrique pour VAE	45 000 €	36 000 €	
SOUS TOTAL	580 000 €	428 000 €	74%

► **ACTION 1 : Incitation à la mobilité active et promotion des modes déplacement doux**

Opération 1.1 : Poursuite du bouclage cyclable et piétonnier autour du lac

La consultation des entreprises a été engagée sous la forme suivante :

- Tranche ferme : Aménagement Rive Est depuis la Maison du lac jusqu'à la Combe – Aiguebelette-le-Lac = Création / Reprise cheminement + Ouvrage de séparation sur 3,100 km.

Solution de base demandée = Glissière GBA béton avec lisse bois entre Cusina et le Gua et cheminement en enrobés. Au-delà, barrière de séparation bois (type glissière de sécurité non renforcée), nivellement et cheminement en matériau stabilisé.



Pour la séparation bois, des propositions de variantes ont été demandées notamment en matériau composite recyclé.

La largeur de la route départementale sera réduite à 5,50 m sur l'ensemble du linéaire concerné.

Sur les zones de cheminement très larges, une zone enherbée sera créée entre la barrière de séparation et le cheminement stabilisé.

Compte-tenu des coûts estimatifs et du budget prévisionnel, plusieurs tranches optionnelles ont été identifiées. La CCLA disposera d'un délai de 36 mois pour les notifier :

- Tranche Optionnelle 1 - Accès parking AREA 200 ml
- Tranche Optionnelle 2 - Aménagement des Combes 400 ml
- Tranche Optionnelle 3 - Reprise du trottoir d'Aiguebelette 500 ml
- Tranche Optionnelle 4 - Aménagement du cheminement SNCF 1 200 ml
- Tranche Optionnelle 5 - Clôture SNCF 250 ml
- Option n°01 : Bordures P3 1 500 ml PM
- Option n°02 : Potelets

Le retour des offres est prévu pour le 10 novembre.

Opération 1.2 : Création d'une liaison cyclable entre les communes d'Ayn et Dullin et les pôles de transport collectif

L'opération sera élargie à l'ensemble des communes de la CCLA, l'objectif étant de mettre en place une signalétique spécifique Vélos – VAE permettant de baliser des parcours peu fréquentés reliant le bourg des communes avec les principaux pôles d'activités (commerces, équipements touristiques, gare etc....)

Opération 1.3 : Création et promotion d'un parcours de découverte du territoire en vélo à assistance électrique

Un travail a été engagé en relation avec l'OT et le SMAPS. Le principe est de créer différents parcours qui seront cartographiés et de baliser un parcours « emblématique », le tour du lac « par les hauts ».

Opération 1.4 : Achat de 20 VAE

La consultation a été lancée auprès de 4 prestataires. Elle porte sur l'achat de 20 VTCAE équipés, avec une proposition de contrat de maintenance sur 3 ans. Au regard de l'enveloppe budgétaire et des premiers éléments financiers transmis, il semble que le parc de vélos pourrait être porté à 25 ou 26 unités.



Pour rappel, l'objectif de la CCLA est d'inciter à la pratique du VAE et d'accompagner le développement de son utilisation autour d'actions de sensibilisation et de valorisation, sur 2 ou 3 ans. Il ne s'agit pas de créer un service de location pérenne.

Concernant la mise à disposition et la gestion du parc, tout n'est pas encore arrêté mais les principaux principes qui seraient proposés sont les suivants :

En saison touristique (mai à septembre – A préciser) :

- Une dizaine de VAE pourrait être mise à disposition de prestataires touristiques dans le cadre d'un partenariat et de conventions dont les termes sont à préciser (Campings, gîtes...).
- 4 vélos pourraient être mis à disposition de l'OT pour développer et commercialiser des produits de découverte touristique incluant la location d'un VAE.
- Le reste* du parc serait mis à disposition de la population locale afin d'offrir la possibilité de découvrir la pratique. Les durées de mise à disposition pourraient porter sur des périodes de 2 semaines éventuellement renouvelables. Les conditions de location restent à préciser mais le coût resterait « symbolique » afin de ne pas être un frein pour la découverte du VAE.

*1 vélo serait réservé à l'agent ou la personne coordonnant et animant la démarche.

Hors saison touristique :

- L'ensemble du parc serait mis à disposition des résidents de la CCLA

Concernant la gestion du parc, plusieurs pistes sont étudiées notamment la possibilité de recruter une personne en service civique sur 8 mois qui pourrait élaborer les actions d'animation, de communication et surtout prendre en charge la gestion du parc (réservations, mise à disposition, explications, petit entretien en lien avec les fournisseurs...).

Les vélos seront vérifiés à minima deux fois par an (contrat de maintenance vendeur).

La CCLA étudie différentes pistes relatives au stockage des vélos. Si l'objectif est bien d'avoir une rotation maximale des vélos, il est cependant nécessaire de disposer d'un site de stockage adapté et surtout sécurisé.

La remise des offres est prévue pour le 3 novembre 2017 pour une livraison envisagée fin avril 2018.

► ACTION 2. Mise en place d'une navette de transport collectif électrique

Comme évoqué en juillet dernier, cette action a été abandonnée.

Un avenant a été proposé pour remplacer l'action initiale par l'achat d'un véhicule électrique affecté aux missions de ramassage des déchets par les services de la CCLA (PM – La CCLA a déjà budgété l'acquisition d'un véhicule utilitaire dédié à cette fonction).



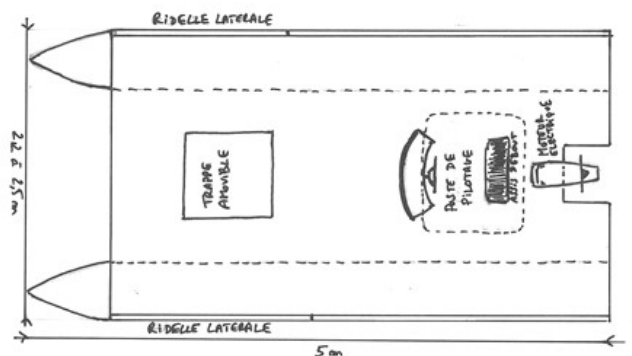
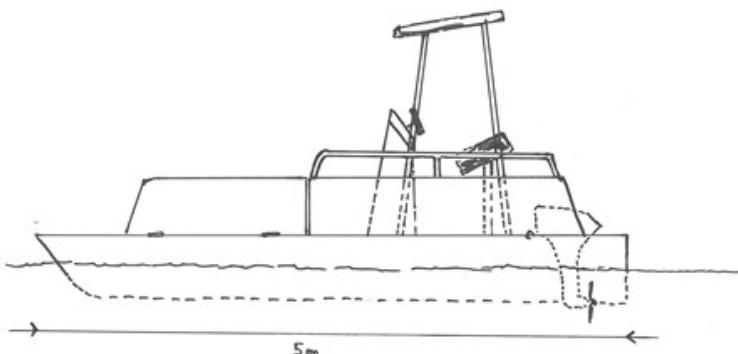
La possibilité d'établir un avenant est en attente de confirmation par les services de l'Etat (DREAL)

► **ACTION 3 : Acquisition d'un bateau à motorisation électrique**

L'action porte sur l'achat d'un bateau électrique en remplacement de l'embarcation à motorisation thermique utilisée par les services de la CCLA et les gardes de la réserve pour les missions de surveillance, contrôle, suivi scientifique et maintenance technique sur le lac.

Un cahier des charges a été rédigé pour l'achat d'une embarcation type catamaran coque aluminium équipée d'une motorisation électrique équivalente à 20 CV thermique. Quatre sociétés spécialisées ont été consultées :

- Drivet Bateaux (73 Bourget du lac)
- Alizée Electronic (04 Gréoux les Bains)
- Naviwatt (56 Arzon)
- Cap Vert Loisirs (74)



3 entreprises ont répondu. Une commission sera réunie prochainement pour analyser les propositions.

Celles-ci sont supérieures aux estimations. Cependant, les dépassements pourraient être compensés par une aide européenne au titre du programme Leader plus.

► **ACTION 4 : Incitation au report modal: Renforcement du parc de stationnement vélos et mise en place de box sécurisés**

4.1 Mise en place de box vélos

4 entreprises ont été consultées sur la base de la fourniture et de l'installation de :

- 8 box au niveau de la salle polyvalente de Novalaise qui accueillera le nouvel arrêt des cars.
- 6 box face à la Maison des associations de Novalaise
- 10 box au niveau de la Maison du lac
- 10 box secteur Lépin gare

4.2 Augmentation du parc de stationnement pour vélos et mise en place de bornes de recharge électrique pour VAE

La consultation porte sur la fourniture d'arceaux. Celle-ci a été couplée avec celle des box à vélos. Les communes ont été interrogées pour définir l'implantation et leurs besoins.

Remise des offres prévue pour le 10 novembre.

7. Actions culturelles – Point d'information

Intervention de Stéphanie WEIBEL, Vice-Présidente de la CCLA en charge de la Culture pour présenter les projets en cours :

A. Une charte graphique pour identifier l'action culturelle développée ou soutenue par la CCLA. Un nom : « COULEURS LAC » et un logo qui se décline avec 5 bandeaux de couleurs différentes pour identifier des thématiques culturelles différentes (choisies en accord avec le document d'ambitions politiques défini en 2016 au sein des commissions culture du SMAPS) :

-Lecture Publique, -Diffusion, -Création, -Valorisation du Patrimoine, Education aux arts et à la culture.

DÉCLINAISONS DU LOGOTYPE

Une couleur différente pour chaque thématique a été définie. La couleur n'est pas appliquée directement au logo. Une étiquette utilisant la couleur de la thématique vient en complément du logo.

- La construction du logo reste inchangée ; on retrouve l'emblème et la signature.
- Les teintes bleu-vert sont conservées
- L'étiquette colorée vient en complément sous le logo, sa largeur «minimale» est le diamètre du cercle du logo
- Le typographie utilisée est la Brandon Grotesque.



THEME 1



C = 100
M = 94
J = 30
N = 28

THEME 2



C = 95
M = 71
J = 19
N = 4

THEME 3



C = 87
M = 55
J = 0
N = 0

THEME 4



C = 70
M = 14
J = 0
N = 0

THEME 5



C = 75
M = 0
J = 34
N = 0

LA SEMAINE du SPECTATEUR

La CCLA a souhaité s'intéresser à la possibilité de faire jouer des spectacles jeunes publics sur le territoire afin de limiter les frais liés au transport. Le tarif est de 5€/enfant. C'est la CCLA qui supporte le coût supplémentaire au titre de sa politique culturelle. L'aspect technique et l'installation des spectacles sont pris en charge par la CCLA (services techniques et Charlène Brouillat, chef de projet). La volonté est d'organiser ces spectacles sur toutes les communes qui ont des écoles en fonction de la disponibilité des salles des fêtes.

Dans un deuxième temps, ce dispositif sera proposé aux écoles hors territoire de la CCLA dans le but de remplir toutes les séances au prix de 7 €/enfant.

A ce jour 800 enfants inscrits.

LES PARCOURS ARTISTIQUES :

La CCLA porte en direct différentes propositions « d'éducation aux arts et à la Culture » du dispositif des Parcours Artistiques, financées par les territoires et le département de la Savoie. Cette année, c'est l'oralité et la voix qui seront à l'honneur à travers les projets portés.

1.- « Paroles & Cailloux », collectif Antigone, Giada Melley : du 05 au 08 mars 2018.

Un spectacle-laboratoire pour les enfants dès 8 ans. Une demi-journée de présence de l'artiste au sein de l'école. Des thématiques fortes (la vie, la mort, les relations fraternelles, le pouvoir, l'engagement...) traitées avec Brio... à consommer sans modération.

2.- « Cabinet de curiosités », Compagnie le Fil à Retordre.

Une exposition créée par les artistes de la compagnie, installée au sein de l'école et qui servira de point de départ : la collection privée de Mr Thusday. Cette dernière sera le prétexte à de nombreuses « histoires » racontées par les artistes qui inciteront ensuite les enfants à faire de même dans un deuxième temps.

Présence dans les écoles du territoire : 29 janvier au 9 février 2018.

Travail en 2 temps : une première journée autour de l'exposition, puis la semaine suivante, travail à partir d'objets choisis par les enfants. 1 journée de présence artistique dans chaque école.

Présence à Novalaise : du 02 au 06 avril 2018.

Présence de la compagnie une semaine sur Novalaise. Liens possibles avec l'EHPAD et la Bibliothèque. Spectacle Les spécimens, joué le vendredi 6 avril : une séance pour les scolaires l'après-midi (tarif de 5 €/enfant).

3.- « Plan Voix » :

La ballade à Belà : du 23 au 27 Avril 2018.

Dès janvier : apprentissage de 4 chants choisis par Julian Boutin en amont de cette semaine de présence artistique du Quatuor Belà, fréquence et dates à définir. 1 semaine de résidence du Quatuor Belà (dernière semaine d'avril).

Vocal'Aise, Sophie Ruyer, Opéra pour enfants, La sorcière du Placard à Balais, conte de la rue Brocard : une matinée d'intervention par mois dans les écoles participantes entre février et avril, puis représentation participative avec les écoles du territoire en fin d'année scolaire (Dates envisagées : vendredi 4 mai 2018).

ERASMUS + : Un projet scientifique qui va s'articuler autour de l'Alimentation et du Plancton.

OBJECTIF : initier une démarche territoriale autour de l'éducation à l'environnement.

Création d'une exposition itinéraire témoin de la démarche autour du Plancton (intra-territoriale et au sein du partenariat (Bretagne, Irlande, Pays-Bas) : 1 Cabinet de curiosités ou des Tableaux. Création d'une dynamique territoriale autour des sciences appliquées à notre patrimoine environnemental (création d'outils, fiches pédagogiques...).

- 5 enseignants souhaiteraient bénéficier d'une formation à la manipulation scientifique (utilisation des microscopes et observation des planctons) proposée par Céline Prissimitzic, enseignante de SVT en collègue. A organiser en janvier 2018.

Besoins identifiés : il manque des outils d'observation et de manipulation. Avoir une mallette pédagogique, un kit de ressources afin de découvrir le volet scientifique lié à la découverte de notre environnement.

- Créer des activités de découvertes pédagogiques afin d'être en capacité de faire découvrir aux enfants leur environnement proche. Création d'une classe de découverte « Lac & environnement » sur notre territoire. Contacter la SACD.
- Volonté de sortir du système D où chacun se débat avec les moyens du bord. Mutualiser les connaissances, se mettre en réseau pour se faciliter la vie.

8. Questions diverses

André BOIS / Démarche alimentaire :

Suite à une première réunion organisée au sein de la Maison du lac et à l'intervention de la Chambre d'agriculture en conseil communautaire, André BOIS propose de constituer un groupe de travaux associant des conseillers CCLA, des élus communaux, des socio-professionnels et autres acteurs concernés pour engager les réflexions sur la construction d'un Projet Alimentaire de Territoire avec l'appui des services de la Chambre dont la prestation serait financée dans le cadre du programme Leader.

Pascal ZUCCHERO souhaiterait que les élus de la CCLA partagent d'abord une vision politique vis-à-vis d'une telle démarche avant d'engager une concertation avec les acteurs du territoire.

André BOIS, exprime son accord et propose qu'une première réunion de cadrage soit organisée entre élus de la CCLA.

Clade COUTAZ / SMAPS

Claude COUTAZ interroge le Président sur la situation du syndicat.

Denis GUILLERMARD rappelle que Guilbert GUIGUE a été élu Président du syndicat. Par ailleurs, le document de cadrage cosigné par les Présidents des 3 CC et du SMAPS a été porté à connaissance. Ce document peut être diffusé auprès des conseillers municipaux comme le demandait Claude COUTAZ.

Fin de séance 22h10.

Date du prochain conseil communautaire : 23 novembre 2017

Le Président,
Denis Guillermand

Secrétaire de séance,
Ludovic Ayot, Directeur CCLA

